

L'AMERICAN HOSPITAL OF PARIS OBTIENT LE LABEL "DON EN CONFIANCE"



American Hospital of Paris



L'Hôpital Américain de Paris obtient le label "Don en Confiance", à l'issue de la période d'instruction de sa candidature.

Cette labellisation signifie que l'organisation satisfait aux quatre grands principes du Don en Confiance – respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité et probité et désintéressement –, ainsi qu'à ses critères d'éligibilité. Le label a été accordé à la suite d'un examen approfondi des pratiques et du fonctionnement de l'établissement qui a duré un an.

Le label sera remis en cause tous les trois ans, pendant lesquels un contrôle continu sera assuré par le Don en Confiance.

L'Hôpital Américain de Paris rejoint ainsi les 96 autres associations et fondations engagées dans le respect des exigences déontologiques de la Charte, pour assurer aux donateurs un don en toute confiance.

Créé en 1906, l'Hôpital Américain de Paris est un établissement privé à but non lucratif reconnu d'utilité publique depuis 1918, qui a pour mission de délivrer le meilleur des pratiques médicales françaises et américaines à ses patients français et internationaux. L'Hôpital Américain offre une expertise globale, alliant les technologies d'investigation les plus innovantes et les moyens de traitement les plus pointus, ce qui permet aux patients de bénéficier d'une prise en charge personnalisée dans des délais très courts. Il bénéficie d'une double reconnaissance française et américaine en matière de qualité des soins par la Haute Autorité de Santé et par The Joint Commission selon les normes appliquées aux Etats-Unis.

"C'est un honneur et une fierté de recevoir aujourd'hui le label « Don en Confiance ». Cette labellisation est une reconnaissance majeure des valeurs d'excellence, de transparence et de probité qui animent les équipes de l'Hôpital Américain de Paris. Elle est aussi, pour nos donateurs, une garantie supplémentaire de la bonne gestion de leurs dons et du respect rigoureux de leur volonté. Ce label ne pourra que renforcer le lien fort qui nous unit à eux et la confiance qu'ils nous accordent depuis 1906."

Stéphane Roussel, président du Conseil des Gouverneurs de l'Hôpital Américain de Paris

À PROPOS

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général a été créé en 1989 pour préserver et développer une relation de confiance avec les donateurs. Sa Charte de déontologie, document de référence pour le secteur et obligatoire pour ses membres, est au fondement de sa mission de contrôle de l'appel public à la générosité basée sur les principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales. A ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées suivies par 120 contrôleurs bénévoles experts... Pour consulter le contenu détaillé de la Charte de déontologie : www.donenconfiance.org. Le public peut reconnaître les organisations labellisées *via* le label ci-contre.

Contact presse : [Mathilde Ndiaye](mailto:Mathilde.Ndiaye) | 01 53 36 35 16 | mndiaye@donenconfiance.org

